

Accord de partenariat dans le secteur de la pêche CE/Cap-Vert: possibilités de pêche et contrepartie financière du 1er septembre 2011 au 31 août 2014. Protocole

2011/0097(NLE) - 31/08/2011

En adoptant la recommandation de Pat the Cope GALLAGHER (ADLE, IE), la commission de la pêche appelle le Parlement européen à donner son approbation à la conclusion d'un nouveau protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et le Cap-Vert.

Dans un souci de transparence, les députés demandent à la Commission de transmettre au Parlement les procès-verbaux et les conclusions des réunions de la commission mixte prévue à l'accord, ainsi que le programme sectoriel multi-annuel prévu au nouveau protocole.

Les députés demandent également à la Commission de faciliter la participation de représentants du Parlement, en tant qu'observateurs, aux réunions de la commission mixte et de présenter au Parlement et au Conseil (au cours de la dernière année d'application du nouveau protocole et avant l'ouverture de négociations en vue de son renouvellement) un rapport d'évaluation complet sur sa mise en œuvre, sans imposer de restrictions inutiles à l'accès à ce document.

Enfin, les députés appellent la Commission et au Conseil à tenir le Parlement immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes des procédures relatives au nouveau protocole et à son renouvellement.